Mons, le

Service de Gestion des Ressources Humaines
Directrice GRH:
Carole FOURMARIER, 1re directrice services généraux
☎ : 065/412.303
Agent traitant :
Nadia MANSOURI, graduée
☎ : 065/408.430

Note de Service

Objet : Avis de recrutement d'un (e) directeur(trice) général(e) à temps plein
Appel public

Madame, Monsieur,

Le Centre public d'action sociale de Mons recrute pour une entrée en fonction le 01/02/2023 un(e) directeur (trice) général(e).

Missions

Sous le contrôle du Président du Conseil de l'Action sociale, le Directeur général dirige et coordonne l'administration du CPAS. Il en est le chef du personnel et à ce titre met en œuvre et évalue la politique de gestion des ressources humaines. Il instruit les dossiers et projets et mobilise l'administration autour de ceux-ci.

Il préside le comité de direction (CoDir) et en évalue les membres. Il mobilise les membres du CoDir autour de la préparation du budget, et autour de l'élaboration et du suivi du plan de gestion, du plan d'embauche, du programme stratégique transversal et plus généralement autour de l'opérationnalisation des projets politiques du Conseil de l'Action sociale dont il est responsable.

Il est chargé de la mise en œuvre du programme stratégique transversal tenant compte des moyens budgétaires et des ressources humaines qui lui sont confiés.

Il coordonne avec le Directeur financier l'élaboration, le suivi et l'actualisation du plan de gestion.

Il est chargé de mettre sur pied un système de contrôle interne du fonctionnement des services du CPAS et en assure le suivi.

Il veille à la légalité des actes administratifs et contresigne tous les courriers engageant le Centre Public d'Action Sociale.

Il assiste sans voix délibérative aux Conseils de l'action sociale et aux séances du Bureau permanent. Il en dresse le procès-verbal et en tient les registres. Il assure le suivi des décisions.

Il donne des conseils juridiques et administratifs au Conseil de l'action sociale et au Bureau permanent.

Il est l'informateur institutionnel du Centre Public d'Action Sociale.

CONDITIONS

Le candidat doit réunir les conditions suivantes à la date fixée pour le dépôt des candidatures et au jour de l'entrée en fonction :

1. être ressortissant d'un état membre de l'Union européenne
2. jouir de ses droits civils et politiques et avoir une conduite répondant aux exigences de la fonction
3. être porteur d'un des diplômes pris en considération pour le recrutement aux emplois de niveau A et Asp
4. satisfaire à l'examen de recrutement

A son entrée en fonction, le directeur général est soumis à une période de stage d'un an.

Programme de l'examen

Le candidat doit satisfaire à un examen d'accession dont le programme est fixé comme suit:

1. Epreuves écrites:

a) Une épreuve écrite permettant de juger la maturité d'esprit du candidat et consistant en une synthèse accompagnée des commentaires d'un exposé (de niveau universitaire) traitant d'un sujet d'intérêt général.
Est dispensé de cette épreuve le candidat directeur général nommé à titre définitif ou directeur général adjoint nommé à titre définitif d'une autre commune ou d'un CPAS.

Cotation: 100 points.
Cote d'aptitude: 50 %, épreuve éliminatoire.

b) Une épreuve écrite d'aptitude professionnelle permettant d'apprécier les connaissances requises des candidats dans les matières suivantes :
- droit constitutionnel ;
- droit administratif ;
- droit des marchés publics ;
- droit civil ;
- finances ;
- droit communal, code de la démocratie locale et de la décentralisation, loi organique des CPAS.

Est dispensé de cette épreuve le candidat directeur général nommé à titre définitif ou directeur général adjoint nommé à titre définitif d'une autre commune ou d'un CPAS.

Cotation: 120 points.
Cote d'aptitude: 50 %, épreuve éliminatoire.

2. Epreuve orale

Une épreuve orale d'aptitude à la fonction et à la capacité de management (cotée sur 80 points) permettant d'évaluer le candidat notamment sur sa vision stratégique de la fonction et sur la maitrise des compétences nécessaires à l'exercice de cette dernière en matière de gestion des ressources humaines, de management et d'organisation du contrôle interne.

Aucun droit de priorité ne peut être donné au candidat à la mobilité exerçant cette fonction dans une autre commune ou dans un CPAS sous peine de nullité.

Cotation: 80 points.
Cote d'aptitude: 50 %, épreuve éliminatoire.

Pour réussir le candidat doit obtenir 50 % dans chacune des épreuves et 60% au total de celles-ci.

SYSTEME DE COTATION

Dans le cas où un ou plusieurs candidats sont dispensés de la première épreuve écrite et de l'épreuve d'aptitude professionnelle, celles-ci deviennent éliminatoires pour les candidats qui n'en sont pas dispensés. Le ou les candidats doit (doivent), dès lors, obtenir dans chaque épreuve au moins 50 %.
A contrario, lorsque l'ensemble des candidats présente toutes les épreuves, le jury délibère sur la base des résultats obtenus aux différentes épreuves.
Le jury classe les candidats sur base du total des points obtenus dans les trois épreuves.
Toutefois, si les dispenses aux deux épreuves écrites ont été appliquées à un ou plusieurs candidats les cotations afférentes auxdites épreuves sont neutralisées. Elles ne seront, dès lors, pas comptabilisées dans le total des trois épreuves de manière à placer tous les candidats sur un pied d'égalité.
Au total, chaque candidat doit obtenir 60 % des points.

TRAITEMENT

Traitement annuel brut indexé : Minimum : 95.141,40 Maximum : 133.951

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les agents réunissant les conditions précitées et désireux de participer aux épreuves, sont invités à adresser leur candidature, à l'attention de Madame la Présidente du CPAS de Mons – Rue de Bouzanton, 1 à 7000 MONS, sous pli recommandé **pour le 22/04/2022 inclus** accompagnée des documents suivants :

- lettre de motivation,
- un curriculum vitae,
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois,
- une copie du diplôme.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, vous pouvez vous adresser au Service de Gestion des Ressources Humaines par téléphone ou par messagerie électronique auprès de la personne suivante : Madame Carole FOURMARIER, 1re directrice des services généraux, au 065/412.303 ou carole.fourmarier@cpas.mons.be.

Pour le Centre,
Par Ordre,
Le Directeur Général,

Didier PETITJEAN